

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 26 août 2019

Rédigé par : Sylvie Moret
Vérifié par : Zora Qochih et Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Philippe VINCENT, Patrick SAUTREY, Serge BERREZ, Marc CAPELLI, Vice-Présidents
Mme Brigitte MONNET, MM. Alain JUST, Didier BELTRAMELLI, Jacques MUYARD, Jacky REVERCHON, Adrien LAVIER, Pierre BREGAND – Membres titulaires
Mme Pierrette BUSSIERE, Membre suppléant

EXCUSES :

MM. Henri GUICHARD, Jean THERY, Christian RICHARD, Francis LESEUR, Gérald MELESI, Jean-Jacques COURT, Claude GIRAUD, Mme Hélène MOREL-BAÏLLY, Denis MOREL - Membres titulaires
MM. Stéphane LENG, Alain MOUILLOT, Michel DROIT, Pierre-Rémy BELPERRON, Wilfried HUREL, Mme Cyriel CRETET, MM Bruno NEGRELLO, Jean-Marie PERNET, Mme Déborah BARONI, MM Pierre FAVRE, Michel DUFOUR, Alain BAILLY-MAITRE, Jean-Louis DUFOUR, Emile BEZIN, Bernard GUICHARD, Daniel BUISSON, Maurice BARIOD, Bernard LAUBIER, Louis GREUSARD, Jacky LAMBERT
M. le Préfet du Jura
M. le Président du Conseil Départemental
MM. Franck DAVID et GROSIDIDIER, Conseil départemental
M. Alain SCHMITT – Trésorier Principal
Mme Prisca VAN PASSEN – Direction régionale de l'ADEME

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. Eric BOSVY – SICTOM de la zone de Dole
M. Alain MATHIEU, Mme Caroline VERNE – représentants de la CA3B
MM. Hubert MARTIN, Samuel DUGAST, Mme Sylvie MORET SYDOM

=====

1/Marché public global de performance (MPGP) ayant pour objet la conception-réalisation de travaux de modernisation du centre de tri des déchets ménagers du SYDOM du Jura et son exploitation-maintenance

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Délibération :

Après délibération, par 11 voix pour et 2 abstentions, le Comité syndical a :

- CONFIRME le choix de la Commission d'appel d'offres en date du 9 juillet dernier et retenu l'offre « variante 1 » présentée par la société SITA pour un montant de travaux de 5 817 450 €HT, ramené à 5 551 792 €HT déduction faite des gains dus à l'arrêt temporaire de l'exploitation, avec l'option c (éclairage du parc à bennes) d'un montant de 39 366 €HT, soit **5 591 158 €HT** au total, avec date d'effet au 1^{er} janvier 2020.

Les prix des prestations d'exploitation s'élèveront à :

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 26 août 2019

Rédigé par : Sylvie Moret
Vérifié par : Zora Qochih et Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

183 521 €HT/mois et 22,60 €HT/tonne, parties fixe et proportionnelle respectivement, pour la plage de 14 000 à 19 000 t/an,

213 710 €HT/mois et 21 €HT/tonne, idem, pour la plage de 19 000 à 24 000 t/an.

- AUTORISE le Président à signer le marché, après mise au point,
- DIT que les crédits seront prévus au budget supplémentaire et aux exercices suivants.

=====

2/ Convention d'entente avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B)

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Débat :

M. Saillard a échangé avec le Président du Grand Bourg, également Maire de Bourg en Bresse. La Communauté d'agglomération a lancé une réflexion sur un éventuel équipement de tri : périmètre, site, autorisation préfectorale, ... Cette démarche ne durera pas moins de 6 ou 7 ans. Dans l'attente, la CA3B est favorable à un engagement avec le SYDOM pendant 5 ans minimum, voire plus si besoin.

M. Martin indique que le projet de convention doit passer en Bureau de la CA3B puis en Conseil communautaire début octobre et précise que toutes les délibérations portant sur le sujet devront être approuvées par le SYDOM et la CA3B dans les mêmes termes. Il signale une erreur sur le coût TTC en page 8 et indique que les coûts sont sujets à modification en fonction du choix des options (variante 1 SUEZ). Il précise enfin que la CA3B disposera, comme le SIVOM du Louhannais d'un tarif de traitement des refus.

M. Just se pose la question de l'impact éventuel du projet de consigne sur les bouteilles en plastique (PET).

M. Sautrey fait mention de l'émission C dans l'air avec l'intervention d'Amorce. Il indique que le message sur l'extension des consignes de tri n'est pas clair et cohérent (exemple des pots de yaourts non recyclés).

M. Martin indique que les habitants ont pour consigne de les trier (pour autant ils ne sont recyclés que lorsque les conditions techniques et économiques le permettent).

M. Just fait mention du comportement des usagers et s'inquiète de celui des grandes surfaces, si la consigne est mise en place.

M. Saillard rappelle que la consigne est inscrite dans le projet de loi de l'économie circulaire. Le SYDOM s'engage pour un marché de 7 ans. La nouvelle filière prendra du temps pour être mise en œuvre (autorisations, machines à compacter les bouteilles plastique dans tous les supermarchés...). Monsieur

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 26 août 2019

Rédigé par : Sylvie Moret
Vérifié par : Zora Qochih et Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Saillard insiste sur le fait que, quel que soit le devenir de cette consigne, si le SYDOM n'investit pas, cela coûtera plus cher, voire beaucoup plus cher.

Mme Monnet indique qu'il est important de maintenir le process à niveau. Elle se demande si le centre de tri pourra évoluer en fonction des critères externes (évolutions réglementaires).

M. Martin répond par l'affirmative, ce point a été demandé dans le marché.

M. Saillard indique que l'investissement proposé permet de trier plus finement et de mettre à niveau le centre de tri.

M. Vincent ajoute que l'investissement permettra d'assurer une pérennisation du centre de tri.

M. Saillard confirme et rappelle que certains centres de tri, les plus petits, deviendront des centres de pré-tri ou de tri simplifié _ fibreux/non-fibreux par exemple _ seulement.

M. Matthieu, représentant de la CA3B précise qu'il ne faut pas être passif mais proactif. Il est inquiet vis-à-vis de la consigne. Il est d'accord sur le principe de la convention d'entente et doit encore consulter ses services pour finaliser le contenu.

Mme Monnet s'inquiète de renouveler SUEZ alors qu'ils n'ont pas donné satisfaction en début de contrat et quid du partenariat actuel avec le Groupe Demain (inquiétude pour les agents) ?

M. Saillard répond que le marché prévoit des pénalités, d'une part, et que SUEZ a indiqué être prêt à repartir avec le Groupe Demain, d'autre part.

Mme Monnet n'est guère favorable pour retenir ces grands groupes qui pratiquent l'évasion fiscale.

M. Vincent rappelle que le point de l'emploi a été important pendant le processus de négociation.

M. Just demande comment a évolué le coût des propositions initiales.

M. Saillard rappelle les négociations et la révision des offres suite à la première audition.

M. Martin précise qu'il restera un peu moins de 5 millions à emprunter.

M. Saillard confirme que le SYDOM fera une décision modificative pour permettre l'investissement.

M. Saillard propose 1) de donner l'accord sur le projet de convention d'entente (en attente du vote de la CA3B) et 2) de valider le projet d'avenant avec SUEZ pour prolonger l'exploitation jusqu'au 31/12/2019.

Délibération :

Le Comité syndical, à l'unanimité a 1) donné un avis favorable au projet de convention d'entente et 2) autorisé le Président à signer l'avenant de prolongation de SUEZ

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 26 août 2019

Rédigé par : Sylvie Moret
Vérifié par : Zora Qochih et Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Questions diverses :

M. Dugast informe le Comité que le bungalow du poste d'accueil-pesée sera mis en place la 1^{ère} semaine de septembre.

M. Berrez confirme que la procédure de consultation pour le casier 6 sera bientôt lancée.

La DREAL doit donner sa réponse sur le porter à connaissance du casier 6.

Le projet de sentier pédagogique, d'abri pour les visiteurs et de signalétique avance, normalement.

M. Saillard précise qu'une négociation est en cours avec EXONIA, mais qu'une nouvelle procédure contentieuse reste possible si EXONIA n'accepte pas la proposition du SYDOM, car le brûleur a été changé sans commande formelle ni signature d'un avenant.

SEANCE LEVEE A 16h15